



FICHE SIGNALÉTIQUE

Table des matières

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE
2. IDENTIFICATION DES RISQUES
3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTES
4. PREMIERS SOINS
5. LUTTE CONTRE L'INCENDIE
6. MESURES À PRENDRE EN CAS D'ÉVACUATION ACCIDENTELLE
7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE
8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE
9. PROPRIÉTÉS CHIMIQUES ET PHYSIQUES
10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ
11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES
12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES
13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS
14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT
15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES
16. AUTRES INFORMATIONS

Date de la fiche : Décembre 2017

1. Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit : **SURFACES DE QUARTZ VICOSTONE®**

Entreprise : **SOCIÉTÉ PAR ACTIONS VICOSTONE**

Adresse : **HOA LAC HI-TECH PARK, HANOI, VIETNAM**

Courriel : info@vicostone.com

Site Web : www.vicostone.com

Numéro de téléphone : +84 423 477 286

Fax : +84 433 686 652

2. Identification des risques

Les surfaces de quartz VICOSTONE® sont sûres pour la livraison, l'entreposage et l'utilisation. Elles sont certifiées GREENGUARD comme étant sans danger pour la qualité de l'air des installations commerciales et résidentielles ainsi que pour les enfants et les écoles,, et certifiées NSF pour la salubrité des aliments (ANSI 051). Toutefois, des opérations telles que le sciage, le perçage, le calibrage et le polissage peuvent produire de la poussière de silice. La fine poussière de quartz (dioxyde de silicium) contient de la silice cristalline qui peut avoir des effets néfastes sur la santé.

****Contact grave avec les yeux :***

La poussière et les particules volantes générées pendant la coupe, le calibrage ou le polissage peuvent causer l'irritation des yeux, et notamment des brûlures, des rougeurs ou un larmolement.

****Contact grave avec la peau :***

La poussière générée par ce produit peut provoquer une irritation cutanée.

****Inhalation grave :***

La poussière issue de ce produit peut provoquer une irritation des voies respiratoires, du nez, de la gorge ou des poumons.

****Ingestion grave :***

En cas d'ingestion, la poussière peut causer une irritation gastro-intestinale.

****Exposition de longue durée :***

Une exposition prolongée à la silice cristalline respirable peut causer la silicose et a été liée à d'autres maladies comme le cancer du poumon, la tuberculose, la fibrose pulmonaire, la maladie pulmonaire obstructive chronique et la maladie rénale. Le risque de développer une maladie pulmonaire augmentera si l'inhalation de silice touche une personne qui fume la cigarette. Toujours utiliser un respirateur ou un masque à particules lorsque vous coupez, calibrez ou polissez ce matériau; pour éviter de générer de la poussière, des méthodes de découpe humide doivent être utilisées.

****Aggravation de pathologies préexistantes :***

Non déterminé

3. Composition/informations sur les composantes

Composante	Numéro CAS	% Composition
Silice cristalline (quartz)	14808-60-7	Environ 90
Résine polymère	N/A	7-12
Pigments et minéraux traces	N/A	Environ 2

4. Premiers soins

***Contact avec les yeux :**

Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste après le lavage, consulter un médecin. Pour éviter tout contact avec les yeux, portez toujours des lunettes de protection à écrans latéraux lorsque vous coupez, calibrez ou polissez le produit.

***Contact avec la peau :**

Laver la peau avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements exposés ou contaminés en prenant soin de ne pas contaminer les yeux. Consulter un médecin si des effets indésirables se produisent.

***Inhalation:**

Éloigner la personne affectée de la matière à laquelle elle a été exposée. Si elle a de la difficulté à respirer ou si elle ne respire plus, effectuez les procédures de secours d'urgence comme la respiration artificielle ou envoyez chercher de l'aide ou les premiers secours.

***Ingestion:**

Si le matériau est avalé, consultez un médecin ou demandez un avis médical.

5. Lutte contre l'incendie

****Auto-inflammation :***

Il est très difficile de faire brûler le produit. Les produits de décomposition résultant de la dégradation des polymères et des pigments à des températures élevées comprennent divers hydrocarbures, du dioxyde de carbone, du monoxyde de carbone et de l'eau. Des émanations d'oxydes métalliques et des particules de mica pourraient également être libérées.

****Moyens d'extinction appropriés :***

Eau, produit chimique en poudre, CO2 et mousse

****Instructions de lutte contre l'incendie :***

Gardez tous les employés à l'écart de la zone du feu et de la zone d'où vient le vent. Les personnes qui combattent l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets et un appareil respiratoire autonome utilisé en pression positive.

6. Mesures à prendre en cas d'évacuation accidentelle

Si la surface de quartz VICOSTONE® est accidentellement brisée, manipulez les morceaux cassés avec des gants industriels et suivez les procédures de manutention sécuritaire. Les déchets doivent être éliminés correctement, dans le respect des règlements de tous les niveaux de gouvernement. Si de grandes quantités de poussière sont produites pendant la coupe ou le sciage, passer l'aspirateur ou balayer la poussière, puis humidifier la zone contaminée avec de l'eau pour éviter que la poussière se disperse dans l'air. Portez toujours des vêtements de protection et un masque protecteur lorsque vous manipulez de la poussière de silice. Ramassez tous les déchets dans des contenants étanches à la vapeur pour ensuite les éliminer de manière appropriée. Veillez en tout temps à ce que la poussière ou la boue de silice n'atteignent pas les cours d'eau. Si de grandes quantités de ce matériau atteignent un cours d'eau, communiquez avec les autorités compétentes en matière de protection de l'environnement, ou avec l'autorité locale de gestion des déchets.

7. Manipulation et entreposage

Les dalles VICOSTONE® sont très lourdes et cassables ; elles doivent être manipulées avec précaution par au moins deux personnes pour éviter toute blessure ou tout dommage. Pour manipuler ce matériau, toujours porter des gants de protection industriels et utiliser des appareils de levage appropriés. Assurez-vous également que les sangles et les griffes de levage ne sont pas défectueuses. Garder une distance sécuritaire lors de la manutention et du levage de ce matériau.


Les pratiques d'hygiène industrielle appropriées doivent être suivies après avoir travaillé avec des matériaux contenant de la silice. Laver soigneusement les mains à l'eau et au savon après le travail. Mettre des vêtements propres avant de quitter le lieu de travail.

8 . Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Exposez-vous le moins possible à la poussière de silice. De préférence, ne dépassez les normes d'exposition suivantes :

Référence	Directive ou limite $\mu\text{g}/\text{m}^3$
Santé et sécurité du travail Administration(www.osha.org)	La limite d'exposition admissible de l'OSHA pour la silice cristalline inhalable (quartz) est de $50 \mu\text{g}/\text{m}^3$ de moyenne pondérée sur huit heures.

The national Institute of Occupational Safety and Health (NIOSH) (www.cdc.gov/niosh/)	La limite d'exposition recommandée pour la silice cristalline (quartz) respirable est de $50 \mu\text{g}/\text{m}^3$ de moyenne pondérée dans le temps pour une journée de travail jusqu'à 10 heures dans le cadre d'une semaine de travail de 40 heures.
--	---

- 
- *Contrôle d'ingénierie** Toujours couper les dalles dans un endroit bien ventilé dont l'atmosphère ambiante se trouve sous les limites d'exposition énoncées dans la Fiche signalétique. Utilisez des outils de coupe sous arrosage pour la fabrication et l'installation de manière à réduire considérablement la quantité de poussière produite.
- *Protection respiratoire :** Un respirateur soigneusement et correctement choisi, porté et utilisé peut protéger le travailleur contre l'inhalation de poussière de silice cristalline. N'utilisez que des accessoires de protection respiratoire autorisés selon la norme OSHA (29 CFR 1910.134), les règlements applicables des États-Unis, ou la norme canadienne CSA Z94.4-93 4-93 et les normes applicables des provinces canadiennes.
- *Protection des yeux/du visage :** Lors des opérations de coupe, de calibrage ou de polissage, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux.
- *Protection de la peau :** Lors des opérations de coupe, de calibrage ou de polissage, porter des accessoires de protection corporelle appropriés aux tâches, notamment des gants de travail s'il faut manipuler des bords coupants ou bruts, et des chaussures de protection à embout d'acier s'il faut soulever le produit.
- *Hygiène protectrice :** Se laver les mains avant de manger et de boire et toujours laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.

9. Propriétés chimiques et physiques

*Apparence physique :	Pierre synthétique de multiples couleurs
*Odeur :	Aucune
*PH:	S.o.
* Densité spécifique-	
Densité :	2.2-2.5
*Hydrosolubilité :	Insoluble
* Point de fusion :	S.o.
* Point de congélation:	S.o.
*Point d'ébullition :	S.o.
Pression de vapeur :	S.o.
*Pourcentage de matières volatiles	
par volume :	S.o.
*Taux d'évaporation :	S.o.
*Viscosité :	NO
*Point d'ignition :	450°C
*Limites d'explosivité :	Basse : Aucune Haute : Aucune
*Température d'auto-inflammation :	À des températures supérieures à 450 °C, ce produit s'enflammera automatiquement.

10. Stabilité et réactivité

*Stabilité :	stable
*Conditions à éviter :	None
*Matériaux/Produits chimiques à éviter :	Ce produit n'est pas compatible avec l'acide fluorhydrique. L'acide fluorhydrique dissout la silice, et cette réaction produit un gaz corrosif, le tétrafluorure de silicium.
*Produits de décomposition dangereux :	Lors de sa décomposition, le matériau peut libérer divers hydrocarbures, du dioxyde de carbone, des vapeurs de monoxyde de carbone et de l'eau.
*Polymérisation dangereuse :	Ne se produira pas

11. Informations toxicologiques

Effets sur la santé par les voies d'exposition probables (inhalation, ingestion, peau et contact avec les yeux) :

***Effets aigus :**

Inhalation (Humain): 0.3mg / mètre cube /10Y

LC Lo : Inhalation (Humain) : 16 mpppc/8 h/17,9 Y

TC Lo : Intermittent, fibrose focale, pneumoconiose, toux, dyspnée.

Inhalation (rat) TC Lo : 5,0 mg/m³/6 h/71 W- Intermittent

- Tumeurs hépatiques.

*** Effets chroniques :**

L'inhalation prolongée ou massive de silice cristalline peut causer la fibrose pulmonaire, la pneumoconiose et la silicose, ainsi qu'une aggravation des affections pulmonaires (bronchite, emphysème, etc.). Le principal symptôme de la silicose est la perte de la capacité pulmonaire. Les personnes atteintes de silicose ont un risque accru de contracter un cancer du poumon.

*** Avertissement pour l'exposition à l'inhalation seulement :**

La silice cristalline (dimension respirable) a été classée par le CIRC comme substance cancérogène du groupe 1 pour les humains.

12. Informations écologiques

Évolution dans l'environnement: Non déterminé

Toxicité environnementale: Non déterminée

Certification ISO 14001: VICOSTONE a reçu le certificat ISO 14001 pour les systèmes de gestion environnementale.

La certification obtenue auprès de l'Institut environnemental GREENGUARD certifie que le produit est résistant aux moisissures de surface et aux microbes; le matériau est donc garanti sécuritaire pour l'environnement et les utilisateurs.

Le produit respecte la norme ANSI 051 du NSF pour les matériaux d'équipement alimentaire, certifiant ainsi qu'il est sécuritaire pour les contacts avec les aliments.

13. Considérations relatives à l'élimination des déchets

Méthode d'élimination des déchets: Toutes les composantes du produit qui ne peuvent être récupérées pour la valorisation ou le recyclage doivent être traitées de manière adéquate dans une installation approuvée d'élimination des déchets. La transformation, l'utilisation ou la contamination de ce produit peut modifier les options de gestion des déchets. La réglementation municipale et provinciale touchant la gestion des déchets peut différer de la réglementation fédérale. Éliminer conformément à tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux en vigueur.

14. Informations relatives au transport

***Département des Transports des États-Unis:**

Désignation officielle de transport Non réglementé

Classe de danger Non réglementée

***Transport :**

Numéro d'identification Non réglementé

Groupe d'emballage Non réglementé

15. Informations réglementaires

- * **Risque d'incendie:** Non
- * **Danger de réactivité:** Non
- * **Danger de réactivité:** Non
- * **Risque grave pour la santé:** Non
- * **Danger chronique pour la santé:** Oui

*TSCA:

Tous les composants de ce produit se trouvent sur l'inventaire TSCA ou sont exclus des exigences d'inventaire TSCA.

* Règlement d'État des États-Unis:

California Prop 65 Liste: La silice cristalline (quartz) est classée comme une substance connue de l'état de Californie comme étant une cancérigène

16. Autres informations

Cote de danger de la National Fire Protection Association (NFPA) (« Association nationale de protection contre les incendies ») et du Système d'identification des matières dangereuses (HMIS) :

- * **Risque pour la santé :** 1
- * **Inflammabilité:** 0
- * **Réactivité:** 0

ABRÉVIATIONS :

- * **S.o:** N'est pas applicable
- * **ND:** Non déterminé
- * **ACGIH:** Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
- * **OSHA:** Administration de la santé et sécurité au travail
- * **VLE:** Valeur limite d'exposition
- * **DIVS:** Danger immédiat pour la vie ou la santé

- ***LEA:** Limite d'exposition admissible
- ***MPFT:** Moyenne pondérée en fonction du temps
- ***LECT:** Limite d'exposition à court terme
- ***NTP:** Programme national de toxicologie
- ***CIRC:** Centre international de recherche sur le cancer
- ***COV:** Composés organiques volatiles

Les informations contenues dans cette Fiche signalétique sont basées sur les données disponibles à la date de préparation du document; à notre connaissance, ces dernières étaient précises et fiables. Cependant, aucune garantie implicite ou explicite n'est donnée concernant l'exactitude de ces données ou les résultats obtenus suite à leur utilisation.

La divulgation de ces informations ne saurait être interprétée comme une recommandation d'utiliser l'un de nos produits en violation de tout droit de brevet, de toute loi ou de tout règlement. Les utilisateurs sont avisés qu'ils doivent déterminer eux-mêmes la pertinence de ces informations en lien avec leur usage particulier et le contexte spécifique. Comme les informations contenues dans ce document peuvent être appliquées dans des conditions hors de notre contrôle, nous déclinons toute responsabilité pour toute perte ou tout dommage causé par toute personne agissant ou s'abstenant d'agir sur la base de ces informations.

Cette Fiche signalétique est rédigée conformément au règlement CLP (EC) No 1272/2008. Pour plus d'informations de santé et sécurité concernant la fraction respirable de la silice cristalline (SiO₂), suivez les instructions fournies dans les Documents de recommandations VICOSTONE sur la santé et la sécurité, les exigences de l'Organisation internationale du travail (<http://www.ilo.org>), l'Occupational Safety and Health Administration (www.osha.org), le National Institute for Occupational Safety and Health des É.-U. (<http://www.cdc.gov/niosh/>), Safe Work Australia (<http://www.safeworkaustralia.gov.au/>) et le Nœud européen pour la silice (<http://www.nepsi.eu>).

Les demandes d'assistance en lien avec ce document sont les bienvenues et doivent être soumises à VICOSTONE.

Veillez contacter VICOSTONE au + 84 4 23 477 286 ou par courriel à support@vicostone.com.